S'inscrire aux villages d'été 2020

Les conditions d’accès aux Villages d’été

Pour accéder aux Villages d’été, vous devez obligatoirement être identifié. En effet, en raison du contexte sanitaire, nous devons connaître toutes les personnes présentes sur les sites. Une inscription est donc obligatoire. Elle sera valable tout l’été et ne sera à faire qu’une seule fois. Vous aurez ainsi accès à tous les sites. Lorsque vous vous présenterez sur les Villages, vous serez pointés à l’accueil.